

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de la Sarthe
110, rue de Frémur
49000 Angers
02 41 39 48 98

sarthe@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE DE VION

Commune de Vion
1 place de l'Église
72300 Vion
02 43 95 48 05
mairie@vion72.fr
www.vion72.fr

FONDATION ► **Je donne !**



DU
PATRIMOINE

Pour la
restauration des

croix de Vion
en Sarthe

dition graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © commune de Vion - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

► Partenaire de la fondation du patrimoine



Retrouvez

► Soutenez la restauration du petit patrimoine local

◆ LE PROJET

La mairie de Vion souhaite restaurer deux croix situées sur la commune. Installées au cœur du village, elles sont le témoignage de l'histoire culturelle et culturelle de ce territoire.

Les deux croix sont en mauvais état et menacent de tomber. Les travaux consistent en la réfection totale et à l'identique de la croix dite "Blanche" ainsi que le nettoyage, la réparation et le rejointement du socle. La seconde croix, située dans le cimetière, est en en meilleur état. Elle sera déposée, nettoyée puis restaurée.

Vos dons serviront à financer ces travaux. Nous avons besoin de vous, nous comptons sur votre générosité.

◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Ce village du sud de la Sarthe, situé entre le Mans et Angers possède deux édifices : l'église Saint-Aubin et la basilique Notre-Dame du Chêne, où a lieu chaque année un pèlerinage qui regroupe près de 70 000 personnes.

A ces deux imposants monuments, s'ajoutent également deux croix. La Croix Blanche, autrefois située au carrefour d'une route menant vers la basilique du Chêne, a été

rammené au cœur du village durant le seconde moitié du XXe siècle. Elle appartient à un type de calvaire très répandu dans cette région. La seconde croix située dans le cimetière est très semblable mais plus richement décorée.

◆ LA MOBILISATION

La commune de Vion souhaite sauvegarder ces croix qui font partie intégrante de l'âme du village. Il est impérieux de remettre ce petit patrimoine local en état afin de conserver les atouts culturels et touristiques qui font le charme de nos campagnes.

Le montant des travaux est significatif pour le budget de cette petite commune. C'est pourquoi elle lance une collecte de dons.

◆ LES CONTREPARTIES

A partir de 1€ : invitation à l'inauguration des travaux
A partir de 30€ : une photo des croix restaurées sera offerte aux donateurs

Montant des travaux	9 988 € hors taxes
Objectif de collecte	9 000 €
Début des travaux	Automne 2021



Crédit photos © commune de Vion

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration des croix de Vion

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/76086
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :
Fondation du patrimoine
croix de Vion

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €
Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons

	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				